

Termes de Référence (TDR) pour le recrutement de Consultants Individuels - Socio-Organisateurs pour la mise en œuvre des activités de réponses à la sécheresse dans le Sud (Transfert Monétaire Non Conditionnel)

I. Contexte

La République de Madagascar a reçu un Don de l'Association Internationale pour le Développement pour financer le Projet de Filets Sociaux de Sécurité - Financement Additionnel 3 (FSS/FA3), et le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) a l'intention d'utiliser une partie du montant du Don pour effectuer les paiements au titre des prestations décrites dans les présents Termes de Référence.

Madagascar reste vulnérable face aux risques climatiques exacerbés depuis quelques années par le phénomène de changement climatique. Le pays fait face de manière chronique aux effets néfastes de ces chocs tels que les cyclones, les inondations et la sécheresse.

Particulièrement dans le Sud, le phénomène du Kere a pris une proportion inquiétante ces derniers temps lié surtout au dérèglement climatique. Cette situation de famine est observée depuis le mois de septembre et des réponses immédiates sont requises. A cet effet, un programme de Transfert Monétaire Non Conditionnel est initié en réponse face à cette sécheresse qui impacte gravement la vie de la population dans le Sud.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) souhaite faire appel à des consultants individuels – Socio-Organisateurs.

II. Mission des Consultants

Les consultants individuels-Socio Organisateurs seront organisés en équipe dénommée Equipe Mobile de Soutien (EMS) dont la mission consiste à assurer la mise en œuvre de portefeuille de microprojets TMNC dans le cadre de réponse à des situations de crise ou post crise, notamment :

- Contribution à l'information et sensibilisation de la communauté,
- Contribution dans l'élaboration de documents utiles au recrutement des partenaires prestataires : agences d'encadrement (AGEX), des accompagnateurs spécialisés
- Supervision des prestations et suivi des contrats des AGEX, AS, AP
- Supervision générale du processus de recensement des ménages,
- Supervision des paiements des ménages bénéficiaires,
- Mise à jour des données techniques nécessaires devant renseigner le système d'information y afférent,
- Contribution à la validation et approbation des documents techniques et des différents rapports des prestataires.

III. Localité de prestation

L'EMS assurera sa mission dans les zones suivantes :

| REGION | District | Commune |
|---------------|-----------------|--------------------|
| ANOSY | Amboasary | Maromby |
| ANOSY | Amboasary | Tomboarivo |
| ANOSY | Amboasary | MAHALY |
| ANDROY | Bekily | Anivorano Mitsinjo |
| ANDROY | Bekily | Maroviro |
| ANDROY | Bekily | TSIKOLAKY |
| ANDROY | Bekily | BEVITIKY |
| ANDROY | Bekily | BERAKETA |
| ANDROY | Beloha | Ambatotsivala |

L'EMS est invité à préciser dans son dossier de manifestation d'intérêt les choix par ordre de préférence des Régions d'intervention. Les EMS dans l'exercice de sa fonction seront basés dans les districts d'intervention.

IV. Activités de la prestation

Les principales activités confiées à l'EMS, dans le cadre de la mission sont présentées ci-dessous. Préalablement, l'équipe sera formée par le FID sur les processus de mise en œuvre des activités, le système de gestion de plaintes et la supervision des travaux.

Maîtrise des manuels opérationnels et des processus de mise en œuvre des activités ACT et TMNC

Préalablement, le consultant sera formé par le FID sur les processus de mise en œuvre des programmes TMNC, les Termes de Référence des prestataires (AGEX, CI, AP), la supervision des travaux, le système de gestion de plaintes et la mise en œuvre des MACC.

Le consultant devrait respecter et faire respecter les principes, méthodologies et modalités de mise en œuvre préconisées dans les manuels opérationnels et les termes de référence des prestataires (AGEX, CI, AP).

Contribution à l'information et sensibilisation de la communauté

Explication de l'objectif de la réponse, les ménages cibles, la méthodologie d'identification des ménages bénéficiaires, les rôles et responsabilités des intervenants et du Comité de Protection Sociale (CPS) et le mécanisme de paiement des transferts.

Supervision du processus de recensement des ménages

L'EMS supervise les prestations des prestataires de ciblage, notamment concernant :

- La mise en place des Comités de Protection Sociale (CPS) et leur formation
- Le processus de sélection des ménages bénéficiaires : respect des modalités et vérification des pièces requises
- Le respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ou mesures sanitaires obligatoires pendant tout regroupement communautaire
- La prise en compte de l'aspect genre et vulnérabilité : priorité aux personnes âgées, handicapées, femmes en grossesse et allaitantes
- La mise en place du mécanisme de gestion de plaintes et le respect de la transparence
- Le sondage auprès des ménages pour apprécier leur niveau de vie
- La mobilisation de la communauté à participer aux séances publiques de validation communautaire
- La préparation et organisation des séances publiques de validation communautaire et affichage au préalable de la liste des ménages à valider sur les sites où auront lieu les séances
- L'affichage au niveau des Fokontany des listes des ménages validés (signés par les Autorités Locales, particulièrement la Commune)

Supervision des paiements des ménages bénéficiaires

Le consultant supervise le déroulement des paiements des transferts, en prenant en compte les points ci-après, qui ne sont pas exhaustifs :

- Affichage (en avance) des listes des bénéficiaires et date de paiement au niveau des Fokontany
- Respect des calendriers de paiement
- Respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ou mesures sanitaires obligatoires
- Distribution des QR CODE de paiement (s'il y a lieu) aux bénéficiaires dans le cas de paiement organisé
- Récupération des QR CODE (s'il y a lieu) des absents au paiement
- Prise en compte de l'aspect genre et vulnérabilité : priorité aux personnes âgées, handicapées, femmes en grossesse et allaitantes

- Respect des modalités et pièces requises pour le paiement
- Contrôle du respect des termes de référence relatifs au paiement par les agents de l'AP
- Mécanisme de gestion des plaintes : contrôle de l'existence du kiosque « information et plaintes », fiches de plainte, boîte de doléance, numéro vert affiché et appui au traitement des plaintes
- Le consultant assure également le suivi du paiement des indemnités des CPS et des agents de sécurisation (s'il y a lieu).

Suivi des contrats, rapports et paiements des prestataires (AGEX, CI, AP)

Le consultant assure :

- Le suivi des contrats des prestataires (AGEX, CI, AP)
- L'analyse des rapports des prestataires et contribue à leur approbation.
- Le suivi de leurs paiements.
- Le suivi et le traitement des plaintes, en collaboration avec le CPS et le Socio Organisateur chargé de Gouvernance Citoyenne du FID/DIR.
- **Mise à jour des données nécessaires devant renseigner le système d'information**
- Contribuer à la mise à jour des données dans le système de gestion et d'information (MIS) du FID
- Contribuer au contrôle, à la vérification et la validation des données saisies dans le MIS
- Contribuer à l'établissement des états de paiement des bénéficiaires et des états de réconciliation

V. Cadre des responsabilités

Le FID :

- Fournir en temps nécessaire les outils de travail nécessaires,
- Assurer la prise en main, l'encadrement et la formation des Consultants Individuels
- Informer les communautés des fokontany concernés que les cibles des activités,
- Communiquer aux communautés le processus de ciblage, le mécanisme de plainte, le mécanisme de paiement,
- Payer les rémunérations des consultants individuels EMS suivant les dispositions contractuelles en vigueur.

VI. Les Consultants individuels :

Réaliser toutes les activités mentionnées ci-dessus,

Envoyer au FID les différents rapports stipulés dans le contrat.

VII. Expérience et qualifications minimales requises

Socio-organismes

Niveau de qualifications :

Master I ou Maîtrise en sciences sociales

Expériences :

- Ayant au moins trois (3) expériences professionnelles dans le domaine socio organisationnel.
- Ayant effectué au moins une (1) expérience en évaluation, supervision, ou mise en œuvre des activités de transfert monétaire

Atouts :

- Ayant une connaissance de la région d'intervention

VIII. Durée prévisionnelle des prestations :

La prestation du Consultant **s'étalera approximativement de Novembre 2022 au mai 2023**. La durée prévisionnelle, à titre indicatif, des prestations du consultant est de six (07) mois.

IX. Livrables

Le consultant devrait livrer les documents techniques résultats de leurs activités : Rapports mensuels, les différents PV de réunions communautaires, les listes des bénéficiaires des activités ACT, les MPP et les Annexes, les rapports de mission, les photos prises pendant les missions, les diverses données collectées sur le terrain, etc....

Le Consultant livrera également au FID, en **deux exemplaires en version physique et une version électronique**, un rapport mensuel d'activités et de prestations.

A la fin de son mandat, le consultant fournira au FID un rapport final d'activités et de prestations.